



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 8962

Texte de la question

M. François Asensi tient à appeler l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur trois opérations importantes qui sont réalisées sur des hôpitaux d'Ile-de-France (Corbeil - Evry, Poissy - Saint-Germain, Lagny - Marne La Vallée). Il est étonnant que, dans sa volonté de rationalisation et d'efficacité de l'argent public, le ministère soutienne des projets d'hôpitaux déjà en grande difficultés financières. A l'inverse, l'hôpital public Robert-Ballanger d'Aulnay-sous-Bois, qui touche un bassin de 400 000 personnes et réalise plus de 130 000 consultations externes et 70 000 passages aux urgences pour la seule année 2006, ne s'est jamais écarté du principe de l'équilibre budgétaire que promeut le ministère, tout en travaillant de manière optimale pour ces malades comme le démontre la certification V2 reçue en avril 2007. Il est en ce sens parfaitement en cohérence avec les propos tenus par le ministre le 7 février dernier, lorsqu'il faisait de « la plus grande efficacité de l'hôpital [le] pré-requis pour qu'une opération soit éligible au nouveau plan d'investissement ». Répondant exactement aux exigences demandées, il apparaît donc fondamental que cet établissement, qui n'a jamais connu depuis 1981 de rénovation d'envergure, puisse voir mener à bien ses projets de restructuration et de modernisation, formulés dans le dossier déposé à l'ARH-Ile de France. Paradoxalement, une « prime » est donnée aux établissements qui ne respectent pas les directives de rationalisation, au détriment des efforts réalisés par ceux qui les respectent. Il lui demande donc si, en cohérence avec les positions d'efficacité voulues par son ministère, les justes demandes du centre hospitalier intercommunal Robert-Ballanger trouveront bien leur place au sein du plan « Hôpital 2012 ».

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8962

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6676

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)